



MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 5 mars 2021

RÉDUCTION, RÉUTILISATION ET RECYCLAGE : EN FAMILLE AUSSI ADOPTONS #LESBONNESHABITUDES

Nous n'avons jamais passé autant de temps chez nous que ces derniers mois. Après avoir rangé, nettoyé, bricolé, et si nous regardions maintenant notre intérieur sous l'œil de l'impact environnemental de nos habitudes ? Dans le salon ou la salle de bain, en passant par la chambre, toute la famille peut adopter **#LesBonnesHabitudes** quotidiennement pour préserver l'environnement. Zoom sur quelques conseils à mettre en pratique facilement.

Le ministère de la Transition écologique, l'ADEME et les éco-organismes ont lancé le 11 janvier 2021 la campagne **#LesBonnesHabitudes** destinée à valoriser et encourager la mise en place des 3R : Réduire, Réutiliser, Recycler.

Cette campagne a pour objectif de fédérer et aider les Français à progresser dans la voie d'une consommation plus responsable, en prenant de bonnes habitudes sur la réutilisation de leurs produits et la réduction de leurs déchets dans leur vie quotidienne.

www.lesbonneshabitudes.gouv.fr

LA CONSOMMATION D'UNE FAMILLE AU QUOTIDIEN, ÇA DONNE QUOI SUR LA BALANCE ?

En 2019, **3,5 millions de tonnes** d'emballages ménagers et **1,3 millions de tonnes de papiers** ont été recyclés¹. Mais les poubelles d'ordures ménagères contiennent **encore 35% de papiers et emballages ménagers** qui devraient être triés dans les bacs ou points d'apport volontaire pour être recyclés².

Et le poids de nos déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) n'est pas en reste : en 2019, l'éco-organisme [Ecosystem](#) a collecté près de **600 000 tonnes** de déchets d'équipements électriques et électroniques ménagers³. Beaucoup de ces appareils nécessitent l'usage de piles pour fonctionner.

Par exemple, chaque Français utilise en moyenne **21 piles et/ou petites batteries** par an⁴, les jouets de nos enfants en sont notamment très friands. Pour preuve, en 2019, [Corepile](#) et [Batribox](#), éco-organismes chargés de collecter et recycler les piles, ont collecté **148g de piles par habitant**, soit 30 millions de piles en plus que l'année précédente⁴.

Et le mobilier dans tout ça ? [Eco-mobilier](#), éco-organisme du secteur de l'ameublement, **estime à 1,2 millions de tonnes la quantité de meubles usagés dont nous nous séparons chaque année** : c'est l'équivalent de 120 fois le poids de la Tour Eiffel⁵ !

En clair, le poids de la consommation globale d'une famille peut être réduit grâce aux gestes de tri, véritables leviers d'une consommation plus responsable. Il existe de nombreuses solutions simples pour diminuer le poids de nos déchets ménagers : découvrez **#LesBonnesHabitudes** et partagez-les en famille !

1 Source : Citeo

2 Source : [ADEME](#)

3 Source : Ecosystem

4 Source : Corepile

5 Source : Eco-mobilier

#LESBONNESHABITUDES À PRENDRE À LA MAISON

DANS LA CUISINE



- Pour réduire vos déchets d'emballages ménagers, **préférez l'achat de vos denrées en vrac**. Le riz, les pâtes, le sucre, la farine sont autant d'ingrédients du quotidien qui ne nécessitent pas nécessairement d'emballages : des bocaux en verre réutilisables et faciles d'entretien suffisent.

LA BONNE INFO EN PLUS

La loi anti-gaspillage pour une économie circulaire offre la possibilité aux Français d'apporter leurs propres contenants dans les commerces, à condition que ceux-ci soient propres et adaptés à la nature du produit acheté.

- Si les produits sont emballés, **pensez à les jeter dans la poubelle adéquate**. Le tri permet de répondre concrètement aux défis de la pollution et permet d'agir pour préserver les ressources naturelles. Grâce au recyclage des emballages ménagers, en 1 an, **1,6 millions de tonnes de CO₂ peuvent être évitées**, soit l'équivalent de 780 000 voitures en moins en circulation⁵.

LA BONNE INFO EN PLUS

La loi anti-gaspillage pour une économie circulaire prévoit l'installation de bacs de tri sélectif des emballages à la sortie des caisses dans les petits et grands supermarchés. Pour les clients, il est ainsi plus facile de trier ses emballages dès la sortie des caisses et d'en confier la collecte aux distributeurs.

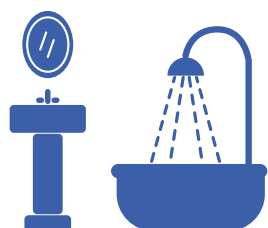
- Pour connaître les consignes de tri de sa commune, il suffit de vérifier sur l'application gratuite *Guide du tri* développé par [Citeo](#), l'entreprise à mission qui organise le recyclage en France.

LE SAVIEZ-VOUS ?

La simplification du geste de tri devient une réalité car la moitié de la population peut désormais mettre tous ses emballages en plastiques dans le bac de collecte sélective. Et ça fonctionne ! On recycle en moyenne 4kg d'emballages en plus par habitant et par an⁶.

Les bons réflexes à avoir : déposer les emballages en vrac, ne pas les imbriquer et ne pas les laver.

DANS LA SALLE DE BAIN



- Prenez l'habitude des **lingettes lavables** plutôt que celles à usage unique, très gourmandes en eau et non recyclables.
- Utilisez **des savons et shampoings** solides pour limiter le nombre d'emballages dans la salle de bain.
- Si votre lave-linge est en panne, pensez à la réparation : **50 % des Français ont déjà réparé eux-mêmes un appareil électroménager⁷**, un bon geste qu'il faut poursuivre, la solution est parfois à portée de main ! Vous pouvez aussi faire appel à un réparateur en vous rendant sur la plateforme [Longuevieauxobjets.gouv.fr](https://longuevieauxobjets.gouv.fr).

- Les bouteilles et les flacons en plastiques des produits d'hygiène (gel douche, démaquillant, crème...) se trient et se recyclent aussi. **Pensez à les déposer dans le bac de tri**.
- Si votre sèche-cheveux ou votre rasoir électrique n'est pas réparable, pensez à les ramener dans l'un des points de collecte dédié aux déchets d'équipements électriques et électroniques pour qu'ils soient recyclés. Vous pourrez ensuite le remplacer par un produit d'occasion : cela permet d'optimiser l'utilisation de nos objets et reculer le plus tard possible le moment où il faudra s'en débarrasser. **D'ailleurs, 76% des Français affirment avoir déjà eu recours à de l'occasion⁸**.

LA BONNE INFO EN PLUS

Depuis le 1^{er} janvier 2021, la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire prévoit que l'indice de réparabilité soit affiché sur 5 catégories de produits (lave-linge à hublot, smartphones, ordinateurs portables, téléviseurs et tondeuses à gazon électriques) pour permettre au consommateur grâce à une note sur 10 de savoir si le produit qu'il achète est facilement réparable ou non. Un moyen d'allonger la durée de vie des produits et de lutter contre l'obsolescence programmée.



- **Faites le tri dans vos médicaments** et rapportez en pharmacie ceux qui sont périmés ou non utilisés. Ne les jetez pas à la poubelle ou dans l'évier, ils pollueraient les sols et l'eau.
- **Triez vos boîtes de médicaments vides** : séparez les boîtes en carton et les notices en papier qui sont à mettre dans le tri sélectif.

LE SAVIEZ-VOUS ?

En collectant et valorisant les Médicaments Non Utilisés (MNU) rapportés par les patients en pharmacie, l'association [Cyclamed](#) permet d'éclairer et de chauffer l'équivalent de 7 000 à 8 000 logements tout au long de l'année.

LA BONNE INFO EN PLUS

À partir du 1^{er} janvier 2022, un décret devrait donner des précisions sur les modalités pour permettre la vente de médicaments à l'unité.



- Pour préserver les ressources naturelles de notre planète, **vous pouvez donner vos meubles à des associations** afin qu'ils soient réutilisés, recyclés ou valorisés ; les vendre en brocante ; les déposer dans des déchèteries ; faire appel aux services de reprise de certaines enseignes lorsque vous achetez un nouveau produit.
- Lorsque les piles de la télécommande ou de l'horloge rendent l'âme, **pensez à les mettre de côté pour les amener** dans le [point de collecte](#) le plus proche de chez vous.

LA BONNE INFO EN PLUS

À partir du 1^{er} janvier 2022, la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire prévoit que lors d'un achat, le consommateur doit disposer de toutes les informations complètes et fiables sur la disponibilité ou non des pièces détachées du produit acheté. Cette mesure concerne les équipements électriques et électroniques et les meubles.

- Pour les vêtements de toute la famille, **favorisez la seconde main** : aujourd'hui, les sites comme longuevieauxobjets.gouv.fr, et les magasins de seconde main permettent de donner une deuxième vie aux vêtements. Cela allonge leur durée de vie et minimise les impacts de leur production sur l'environnement.
- Pour vos enfants, **privilégiez les jouets sans plastiques ni électronique, plus durables et réutilisables**, comme des jouets en bois ou en tissus.



Contact Presse

Service presse de Barbara Pompili, ministre de la Transition écologique

Tél : 01 40 81 78 31
Mél : secretariat.communication@ecologie.gouv.fr

